

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/20/2021040145/justel>

Dossier numéro : 2021-01-20/11

Titre

20 JANVIER 2021. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 septembre 2020 fixant les redevances concernant la navigation

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 15-02-2021 page : 14804

Entrée en vigueur : 25-02-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 1.1, 3° de l'arrêté royal du 21 septembre 2020 fixant les redevances concernant la navigation, les mots " de la Convention MLC, " entre les mots " du Protocole MARPOL 1997, " et les mots " de la Convention PAL ".

[Art.](#) 2. Le ministre qui a la mobilité maritime dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.